

■ DROITS D'INSCRIPTION 2009-2010

	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif formation continue
Certificat de Musique Liturgique	1 130 €	978 €	1 695 €
Cours de Chant Liturgique	280 €	280 €	420 €

Les inscriptions se font à partir du mois de mai, mais il est possible de s'inscrire en septembre.

L'Institut Catholique de Paris propose un tarif d'inscription modulé en fonction des moyens financiers des étudiants et/ou de leur famille. Les frais de dossier et de bibliothèque sont inclus.

Pour plus de détails (financiers et administratifs) se renseigner auprès du Secrétariat Universitaire.

Les personnes concernées par le tarif réduit sont :

- les boursiers de l'État et de l'ICP
- les familles dont le revenu imposable est \leq à 10 000 € par part dans la limite de 3,5 parts.
- les familles dont le revenu imposable est \leq à 12 000 € par part, à partir de 4 parts.
- les prêtres, les séminaristes, religieuses et religieux, ainsi que les laïcs envoyés par leur diocèse.

■ **Locaux** : 26, rue d'Assas • Bâtiment J, 2^e étage

■ **Horaires d'ouverture** : mardi, mercredi et jeudi : 8h45-12h15 et 14h-16h30
lundi et vendredi : 8h45-11h15



Direction : F. Patrick Prétot (reçoit sur RDV, s'adresser au secrétariat)
Secrétariat : Mme Nivalath Nearith

THEOLOGICUM
Institut Catholique de Paris
21, rue d'Assas 75270 Paris Cedex 06
Tél. 01 44 39 84 80 - Fax 01 44 39 52 73
isl@icp.fr • www.icp.fr

ICP - Service Communication MB 25/05/2009

THEOLOGICUM

FACULTÉ DE THÉOLOGIE & DE SCIENCES RELIGIEUSES

INSTITUT SUPÉRIEUR
DE LITURGIE

Certificat de Musique Liturgique

Cours de chant liturgique



I - CERTIFICAT DE MUSIQUE LITURGIQUE

■ OBJECTIFS ET PUBLICS VISÉS

Le Certificat de Musique liturgique est proposé à des candidats qui possèdent déjà des compétences techniques sur le plan musical : chefs de chorale dans les paroisses ou les diocèses, chefs de chœur de communautés religieuses ou monastiques, musiciens (orgue ou autre) se préparant à des examens professionnels, responsables diocésains de musique liturgique.

Cette formation de niveau supérieur qui conjugue théorie et pratique est assurée sous la responsabilité de l'Institut Supérieur de Liturgie. Elle vise à former des acteurs, spécialisés en musique liturgique, au service de la liturgie.

■ PARCOURS ET MODALITÉS

La scolarité est établie sur deux années à mi-temps, correspondant à une année de formation.

Chaque année, les étudiants participent à :

- Un séminaire intensif (« **la musique dans la liturgie** ») de 10 journées de 6 heures le vendredi, soit 60 heures, durant le premier semestre (octobre à janvier).
- Deux cours de liturgie choisis dans le programme de l'ISL.

Il est possible d'aménager l'emploi du temps de telle manière que les cours de l'ISL soient suivis :

- * soit au cours du 1^{er} semestre, parallèlement au séminaire « La musique dans la liturgie » afin de limiter les déplacements,
- * soit au cours du 2^e semestre, pour étaler la charge de travail.

L'obtention du *Certificat de musique liturgique* implique :

- la participation assidue aux enseignements ;
- la rédaction d'un mémoire de 30 pages avec une bibliographie ;
- une soutenance de mémoire.

Chaque année d'études correspond à 30 crédits ECTS, l'ensemble de la formation de 60 crédits ECTS, équivaut à une année d'études ISL.

■ ANNÉE 2009-2010

Semestre 1

Séminaire « La musique dans la liturgie » : (9h30-17h)
16 et 23 octobre ; 6, 20 et 27 novembre ; 4 et 11 décembre ; 8, 15 et 22 janvier 2010.

Programme prévisionnel :

- 1) **Le musicien au service de la liturgie**, Introduction générale (6h)
- 2) **Histoire de la musique en liturgie**, Rémy CAMPOS, Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (12 h)
- 3) **Chant grégorien et monodie**, Daniel SAULNIER, Institut Pontifical de Musique Sacrée (Rome) et Abbaye de Solesmes (12 h)
- 4) **Le chant d'assemblée dans la liturgie contemporaine**, Pierre BARTHEZ, Institut de Musique Sacrée, Toulouse (12 h)
- 5) **Pratiques musicales en liturgie**, Emmanuel BELLANGER (12 h)
Theologicum, Institut Supérieur de Théologie des Arts

Séance de synthèse avec l'ensemble des enseignants (6 h), le 22 janvier 2010

Deux cours de liturgie au choix : 4 heures par semaine.

- Écritures et liturgie
- La parole proclamée, annoncée, prêchée
- Temps et année liturgique
- Liturgie et prière chrétienne
- La liturgie : source de vie chrétienne

II - COURS DE CHANT LITURGIQUE

En lien avec le Certificat de Musique Liturgique, est proposé, au cours du premier semestre de l'année 2009-2010, un cours de chant liturgique. Cette formation alternera des cours de chant grégorien (Dom Daniel SAULNIER, Solesmes), et de chant d'assemblée (Laëtitia TROUVÉ, Commission diocésaine de musique liturgique, Paris). Elle sera délivrée en 9 journées de 10h à 17h30, le samedi.

Date des séances :

24 octobre, 7, 21 et 28 novembre, 5 et 12 décembre, 9 et 16 janvier
Séance finale le 23 janvier 2010

Conditions d'admission :

L'admission suppose un examen d'entrée qui aura lieu le samedi 5 septembre (10h-18h) au 21, rue d'Assas. Prendre contact avec le secrétariat avant le 4 septembre.